

## Compte-rendu du conseil d'école du Jeudi 9 novembre 2017

### Étaient présents :

Inspection éducation nationale : Excusée : Mme PARBAILE

Municipalité : Mr Nicolas,

Excusé : Mr Quintard.

ATSEM : Mme Kozik, Mme Garrigou, Mme Hercé, Excusée Mme Pereira,

**Enseignants Élémentaire :**

Monsieur Fortant (CE1), Mmes Laforest(CP), Le Doaré (CP/CE1), Boullard (CE2),

Bodénant (CM2)

Enseignantes excusées : Leblanc (CM1), Mme Fidoudi (BD), Mme Henriot (BD), Me Durand (1/4 décharge de direction CE1)

**Enseignantes Maternelle :**

Mmes Catinot (PS), Mme Badoux (PS/GS),

Enseignantes excusées Mme Mimouni Moinard, Mme Lévy (MS/GS) Mme Abadie (1/4 décharge de direction PS)

**Parents : Titulaires élém :** Mmes Raulin, Khalfa, Boutan, Daubignard, Pinaud, Stupnicki.

**Suppléante excusée :** Mme Poisson

**Parents : Titulaires maternelle :** Mmes Durand, Frelin, Visocchi-Lagache, Mr Moita / **Suppléant :** Mme Millet

Le conseil, représenté par la municipalité, les parents élus, les enseignants, décident de fusionner les deux conseils pour l'année scolaire 2017-2018.

1) Désignation du secrétaire de séance : Mr Fortant, Mme Catinot

2) Résultats des Elections de Parents d'élèves:

En élémentaire: Participation en baisse par rapport à l'année dernière (40% contre 50.21 %).

En maternelle : Participation en baisse également. (36.5% contre 45.14 %.)

3) Effectifs et structures des classes : En date du 9/11/2017

143 élèves en élémentaire.

CP : 20 - CE1 : 21 - CP/CE1: 19 (10+9) - CE2 : 29 - CM1: 27 - CM2 : 27

Autre personnel présent dans l'école : Mme Habert AVS, aide aux enfants en difficultés reconnus par la MDPH et Mme Mugnes Ravel AAD, aide à la direction.

Mme : BD Mme Fidoudi, Mme Henriot : Brigade de remplacement en remplacement de madame Leblanc.

### 91 élèves en maternelle

La 4<sup>ème</sup> classe a été maintenue à la rentrée, car nous avons atteint le seuil permettant de justesse le maintien. Nous accueillons donc Mme Lévy qui a pris la 4<sup>ème</sup> classe à cette rentrée des vacances de la Toussaint. Elle travaillera les lundis, mardis et jeudis et sera complétée les vendredis par Mme Abadie qui fait aussi la décharge de direction du lundi de Mme Catinot.

PS : 20 PS, Enseignantes : Mme Catinot et Mme Abadie, ATSEM : Mme Kozik

MS/GS 1 : 16 MS et 8 GS (24), Enseignante : Mme Mimouni-Moinard, ATSEM : Mme Garrigou

MS/GS 2 : 17 MS et 8 GS (25), Enseignantes : Mme Lévy et Mme Abadie, ATSEM : Mme Pereira

PS/GS : 6 PS et 16 GS (22), Enseignante : Mme Badoux, ATSEM : Mme Hercé

4) Vote du Règlement intérieur :

**Le règlement intérieur de l'élémentaire est adopté à l'unanimité.**

Des précisions sont apportées aux parents sur les modalités de sortie des élèves. Mr Fortant rappelle que les enfants sortent à 16h30 et que les parents doivent être à l'heure pour récupérer leur enfant car après 16h30 les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants. Il n'y a pas lieu de changer les termes de l'article du règlement intérieur qui le précise. Les enfants non pris en charge par leur famille seront confiés à la garderie à 16h35.

Les parents demandent aux enseignants de s'expliquer sur une éventuelle privation d'une partie de récréation. Il leur a été répondu qu'il pouvait arriver parfois que l'enseignant prenne un petit temps avec des enfants pour expliquer un travail que les enfants n'ont pas su faire. Jamais ils ne sont privés de récréation entière. Il arrive également que des enfants soient punis d'une partie de récréation suite à un mauvais comportement afin de l'isoler de leurs camarades. Les enseignants regrettent que certains parents fassent remonter aux parents élus des informations sur leur enfant alors qu'il suffirait qu'ils viennent rencontrer les enseignants pour leur communiquer leurs interrogations.

**Le règlement intérieur de la maternelle est adopté à l'unanimité.**

5) Les projets pour l'année

Activités pédagogiques et nouveau projet d'école :

Le projet d'école de l'élémentaire pour l'année 2017-2018 maintient les grandes priorités définies l'année passée.

a. **Priorité à la production écrite.** Travail sur les écrits. Objectif. Cycle 2 : Ecrire régulièrement selon des objectifs précis en corrélation avec l'étude la langue. Mise en œuvre de différentes situations d'écriture.

Au cycle 3 mêmes objectifs : Ecrire à partir de structures de plus en plus complexes.

b. **Travailler sur le lien intergénérationnel avec les personnes âgées par des actions pédagogiques et culturelles en développant des compétences civiques et morales.**

Réaliser des rencontres intergénérationnelles avec les locataires de la maison de retraite proche de l'école. EMC: Développer une conscience citoyenne par la solidarité et la fraternité.

Des idées de travail seront proposées à la direction de la Marpa. Pour l'instant le projet a du mal à se mettre en place en raison de la difficulté à fixer les temps de rencontres.

Au Cycle 3 et CE2 le lien intergénérationnel se fera davantage avec l'association des anciens Grands-Vertois.

c. **Organisation de la liaison maternelle élémentaire**

Classes concernées : PS et CE1 Familiariser les enfants sur le travail artistique par la création d'instruments de musique avec des matériaux recyclés.

Classes concernées : CP-CE1 et CP avec MS-GS et PS

Lecture d'histoires des élémentaires aux classes de maternelle et chants partagés par les classes.

Préparation aux rencontres sportives/ Apprentissage aux maternelles d'une danse folklorique.

d. **Parcours d'éducation artistique et culturelle**

Développer la sensibilité par l'éducation artistique.

Pour les classes de CP, CE1 et CP/CE1. Un projet pédagogique en danse doit être rédigé avec le conservatoire du val d'Essonne de Ballancourt. Nous sommes en attente d'une réponse.

Pour les autres classes : Aborder les différentes formes d'arts à travers des thèmes différents selon les classes.

Apprentissage d'une danse collective commune à toutes les classes.

Projet EPS et éducation artistique sur la danse folklorique en lien avec l'USEP pour les classes de CP, CE1, CM1 et CM2

e. **APC :**

Les actions pédagogiques complémentaires. En élémentaire pour les enfants en difficultés d'apprentissages : prise en charge les lundis et mardis de 11h30 à 12h15.

**Le projet d'école maternelle qui en est à sa troisième année se définit comme suit :**

**Priorité n°1 : Les langages pour penser et communiquer** - Réinvestir le vocabulaire étudié dans le langage courant.

Poursuite de la réalisation d'un support de langage sous forme d'un lutin et d'affichages de supports référents affichés dans les classes au fur et à mesure des apprentissages. Les enfants continueront ainsi à constater leur évolution dans leur apprentissage. Utilisation et réinvestissement du vocabulaire grâce à l'utilisation du logiciel Jocatop et du jeu Lexilud.

Aménagement du gros matériel de motricité dès la rentrée et sur 2 périodes afin d'investir le vocabulaire spatial.

Poursuite des dictées à l'adulte.

**Priorité n°2 : Améliorer les comportements des enfants au sein de l'école.** Être capable de se respecter, respecter les autres, le matériel, faire preuve de civisme et de coopération.

Jeux mathématiques inter classes, Jeux collectifs à règles, Jeux d'opposition avec intervenant, Investissement dans des jeux de cour impliquant plus les enfants dans la gestion du matériel. Demande à la mairie de matérialiser au sol des emplacements pour symboliser des espaces de jeux réservés et des lieux de regroupement par classe. Création d'un tableau de comportement pour la cour avec des règles à respecter.

**Priorité n°3 : Projets communs en élémentaire et maternelle:**

La liaison maternelle / élémentaire s'effectuera sur des projets artistiques et culturels

Classes de Mme Catinot et Mr Fortant

→ Familiariser les enfants sur le travail artistique par la création d'instruments de musique avec des matériaux recyclés. Il y aura 3 à 5 séances communes avec les 2 classes, à voir selon la progression des réalisations. La dernière séance sera une expérimentation rythmique avec les instruments créés.

Classes de Mmes Badoux, Mimouni, Le Doaré et Laforest

→ Lecture d'histoires des élémentaires aux classes de maternelle et chants partagés par les classes (période de Noël).

Rencontres sportives pour les 4 classes (fin d'année scolaire : Dates à définir en fonction des rencontres USEP)

Apprentissage aux maternelles d'une danse folklorique.

**Priorité n°4 : APC :** Les actions pédagogiques complémentaires. En maternelle pour les enfants en difficultés d'apprentissages : prise en charge les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h00 avec autorisation des familles.

**Parcours d'éducation artistique et culturelle :** Participation à la semaine du goût, travail dans chaque classe sur les fruits et légumes d'automne (fruits et légumes de saison au moment de la semaine du goût). Nous remercions les familles d'avoir participé à cette semaine du goût en donnant à l'école de multiples aliments, permettant ainsi aux enfants, à travers la réalisation de nombreuses recettes de cuisine, de faire de véritables découvertes culinaires.

**Actions diverses en élémentaire :**

❖ Accueil des classes en bibliothèque pour emprunter des livres. 1 séance par mois en moyenne dans par classe.

- ❖ Un projet d'écriture (Jeux d'écriture et écriture poétique) pour les CM2 sera proposé par Benoît Richter en lien avec la bibliothécaire. Un projet de lecture expressive sera fait aussi pour les classes de CE2 et CM1.
  - ❖ Intervention de la brigade départementale de délinquance juvénile reconduite le 14 décembre du CE2 au CM2
  - ❖ Prévention routière CM1 et CM2 ; Théorie pratique le 20/10 pour CM2 et 10/11 pour les CM1
  - ❖ Formation aux gestes de premiers secours par le CESU pour les CM2 le 2 février.
  - ❖ USEP : Course longue 9/11, Athlétisme en mai-juin, et bal folklorique le 9 février
  - ❖ Sorties USEP/association sportive de la Croix Boissée : Cycle 3 et CE2 Triathlon Mer 04/04 et cycle2 Safaroller Mer 13/06.
  - ❖ Initiation tennis pour les classes de CP et CE1 en période 4 du 05/03 au 07/05 (7 séances le lundi) et 1 rencontre avec la circonscription est prévue en mai.
  - ❖ Projet sport d'opposition avec club de judo pour toutes les classes.
  - ❖ Remise de cadeaux CM2 et GS Vendredi 22 juin 15h30.
  - ❖ Fête de l'école le vendredi 29 juin à 18h. Réunion de préparation le mardi 30/01 à 18h30.
  - ❖ L'élection des élèves de CM1 représentants au Conseil municipal d'enfants a eu lieu le 13 octobre.  
Les parents demandent plus de clarté cette année sur l'organisation. Ils félicitent le CME pour les actions menées l'année passée.
  - ❖ L'école remercie la Mairie pour le financement attribué à l'organisation des hivernales avec intervention par les artistes dans les classes de CE2, CM1 et CM2
  - ❖ En lien avec le projet de compagnie de théâtre en résidence à Vert le Grand mis en place avec la bibliothèque, les classes de CE2 à CM2 auront une animation sur le spectacle « paroles du Kosovo » menée par la compagnie Atelier de l'orage. Les classes du CP au CE1 assisteront à une animation autour du spectacle « NAMASTE ».
  - ❖ Salon du livre de Saint Germain les Arpajon : Les classes de CP/CE1 et CE1 recevront l'auteur Régis Delpeuch dans leur classe et les classes de CM2 et CE1 feront la visite du salon durant la semaine du 5 au 11 mars.
- Fonctionnement du permis à points.** Depuis plusieurs années un permis à 12 points est mis en pratique à l'école élémentaire. Il a pour but d'agir sur les comportements des enfants en leur rappelant les règles de vie en collectivité. Son utilisation permet également d'alerter les familles quand les enfants ne respectent pas les règles. Son utilisation est interne à l'école, il n'est pas utilisé sur le temps périscolaire. Son action est préventive.

#### Actions diverses en maternelle :

- Accueil à la ludothèque : Accueil des 4 classes pour emprunter des livres et bénéficier d'une animation, menée par les bibliothécaires, de lecture d'albums et d'écoute musicale à raison de 9 séances dans l'année. Merci aux parents qui ont la gentillesse d'accompagner la classe de Mme Catinot
- USEP : Les enseignantes ont fait des demandes. A ce jour, les dates n'ont pas été communiquées par l'USEP. Mme Catinot et Mme Levy (Gymnastique et Athlétisme), Mme Badoux et Mme Mimouni-Moinard (Gymnastique et Forêt des contes)  
Les transports sont pris en charge par l'USEP (inclus dans le tarif de la cotisation demandée en début d'année). Les enseignantes feront appel à des parents volontaires pour accompagner les classes.
- Projet sport d'opposition avec club de judo. Les enseignantes souhaitent renouveler l'expérience avec Mr Huet, action très bénéfique pour les enfants. Cette année, seules les classes avec des GS et des MS seront concernées. Les enseignantes remercient la Mairie pour son soutien et déplorent le fait que les PS ne puissent plus être associés à ce projet.
- Fête de l'école le vendredi 29 juin à 18h. Réunion de préparation le mardi 30/01 à 18h30.
- Remise des cadeaux GS : les enfants de toutes les classes de l'école maternelle pourront assister à ce moment solennel : Vendredi 22 juin à 15h30
- Spectacle de décembre offert aux enfants : La coopérative scolaire offrira aux enfants l'animation avec venue de la ferme de Tiligolo, le jeudi 30 novembre à l'école maternelle. La totalité du paiement du spectacle sera pris en charge par la coopérative scolaire de l'école maternelle soit un total de 760 euros, grâce aux dons des familles que nous remercions vivement.
- Chorale de fin d'année : le vendredi 15 décembre au gymnase. La représentation sera suivie d'un buffet partagé. L'école demandera à la municipalité de participer à cette manifestation en offrant les boissons alors que les douceurs salées et sucrées seront réalisées par les familles.
- Remise des cahiers de suivi scolaire sur rendez-vous avec les maîtresses le vendredi 9 février 2017 après l'école dans les classes des enfants.
- Sortie de fin d'année : Journée à Provins le jeudi 7 juin 2018 avec 2 prestations réservées (Les aigles des remparts et La légende des chevaliers). Le coût de cette sortie s'élève à 1175,20 euros, une participation sera demandée aux familles et aux parents accompagnateurs. La demande de transport a été transmise à la municipalité qui a la gentillesse comme chaque année de prendre en charge le paiement des autobus qui s'élève à 920 euros.

#### 6) Temps périscolaire et gestion des accidents sur le temps périscolaire.

**Cantine** 2 élus des représentants de parents d'élèves au conseil d'école ont pu prendre des informations sur le fonctionnement du restaurant scolaire en participant au repas du mardi 8 novembre. Ils n'ont rien trouvé à redire concernant l'hygiène, l'organisation des locaux et l'encadrement des enfants. Ils ont constaté que des couverts

étaient régulièrement commandés en cas de manquement. Quant à la qualité des menus servis ils n'ont pas émis d'avis car le repas test était trop basique sans réelle préparation cuisinée. Autres remarques : L'ambiance est assez bruyante. Ils regrettent aussi de ne pas avoir vraiment le choix des menus lors des commissions.

**Les parents demandent des informations sur la gestion des incidents durant la pause méridienne.** Durant la pause méridienne de 2 heures la surveillance est assurée uniquement par le personnel communal et les ATSEM. Les incidents sont gérés par ce personnel qui est sous la responsabilité de la mairie. Par contre il arrive fréquemment que ce personnel informe les directeurs des problèmes rencontrés. Mr Fortant rappelle que le personnel communal doit prévenir les familles par téléphone en cas d'urgence. Mme Catinot fait la même demande auprès des ATSEM et autres personnels de la commune et insiste sur la transmission aux familles (téléphone) et aux enseignantes. Mme Ogès est interpellée sur des incidents survenus sur le temps périscolaire. Elle rappelle qu'il y a des procédures mises en place pour la gestion des accidents. Sur le temps périscolaire des avertissements seront adressés par la mairie aux parents des enfants perturbateurs, la répétition de ces avertissements pouvant conduire à une exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires. Les accidents durant la pause méridienne doivent être signalés en mairie car l'école ne fait aucune déclaration d'accidents sur ce temps périscolaire. Les parents souhaiteraient que la mairie puisse assurer à l'ensemble du personnel de surveillance une formation aux gestes et soins des premiers secours. Ils souhaitent un référent formé présent avec le personnel non encore formé à ce jour. Mr Nicolas prend note de cette demande.

**Centre de Loisirs :** Les parents demandent à madame Ogès des explications sur la pause cigarette prise par les animateurs. Elle précise qu'un animateur ne doit jamais être seul avec des enfants. La pause cigarette ne doit donc pas être prise à plusieurs au même moment. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'interdiction de fumer en dehors du temps de travail.

**7) Service minimum en cas de grève.**

Rappel de la loi du 20 août 2008 instituant le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire : Article L. 133-4 « La commune met en place le service d'accueil à destination des élèves d'une école maternelle ou élémentaire publique située sur son territoire lorsque le nombre des personnes qui ont déclaré leur intention de participer à la grève en application du premier alinéa est égal ou supérieur à 25% du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans cette école. » Madame Durand fait remarquer à monsieur Nicolas que la mairie n'a pas respecté ses obligations durant la dernière grève puisqu'aucun service d'accueil n'était assuré en maternelle. Elle ajoute qu'elle sera très vigilante sur l'application de ce droit en cas de prochaine grève. Mr Nicolas précise qu'il a utilisé tout le personnel dont il disposait, ce qui ne lui permettait pas dans un délai très court d'organiser le service d'accueil dans les deux écoles.

**8) Plan canicule.** À ce jour aucune disposition dans l'aménagement des locaux n'est prévue en cas de canicule. Les enseignants suivent les prescriptions recommandées lorsqu'une alerte canicule est déclenchée par les services préfectoraux et académiques. En cas de canicule il est recommandé de diminuer, voire même d'arrêter les activités sportives, de faire boire les enfants et de les garder dans les locaux. En ce qui concerne les locaux de l'école élémentaire et maternelle, les classes, dortoirs donnant côté cours exposées plein sud, et la véranda connaissent des augmentations importantes de températures. Les parents demandent à Mr Nicolas de faire équiper les locaux de climatiseurs mobiles. Il leur est répondu que l'école est équipée de stores et qu'il n'y a pas pour l'instant de projet d'achat de climatiseurs mais il prend note de cette demande. Madame Durand demande avec insistance que l'on pense à préserver la santé des enfants et du personnel des écoles.

**9) Nettoyage des locaux et Travaux.**

Mr Fortant renouvelle sa demande de remise en état du revêtement de la cour dans sa totalité avec la remise en peinture des jeux au sol. Madame Catinot souhaite aussi la remise en état du revêtement de la cour.

Mme Catinot attire de nouveau l'attention de la municipalité sur l'état du sol dans la véranda de l'école maternelle ; le sol se fissure, la chape s'affaisse sur plusieurs endroits et par capillarité, après de grosses pluies, il y a des flaques d'eau au sol qui sont dangereuses pour les enfants qui risquent de glisser. Mr Nicolas signale qu'un nettoyage du système d'évacuation des eaux a été fait et devrait améliorer les choses. Mme Catinot demande que des professionnels fassent en urgence un bilan général de l'état de cette extension et les travaux. (Murs et sols)

Madame Catinot souhaite que des stores soient installés sur la partie haute de la véranda (au-dessus du poste de travail des ATSEM), afin de les protéger des fortes chaleurs. Elle renouvelle aussi sa demande de rafraîchissement de la totalité des peintures des murs des couloirs et des classes.

Mme Catinot demande à ce que le nettoyage de la cour de l'école soit fait systématiquement tous les mercredis et plus si nécessaire lorsqu'il y a des débris végétaux.

**10) Dates des prochains conseils d'école :** Mardi 13 février et mardi 19 juin 2017

**Présidents de séance :** Me Catinot  
Directrice de la maternelle

Mr Fortant  
Directeur de l'élémentaire

**Secrétaires de séance :** Me Catinot et Mr Fortant

Compte-rendu soumis à la relecture des parents d'élèves : Mme Durand et Mme Stupnicki